

- RECYCLAGE H0-B0 -

Cette formation répond à une obligation réglementaire (article R4224-15) du Code du travail.

PUBLIC : Personnel non-électricien ayant à accéder à des zones d'accès réservées aux électriciens ou aux personnes habilités en basse tension et/ou haute tension y compris au voisinage.

PREREQUIS : Pas de prérequis.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : de 02 à 10 apprenants.

TYPE DE FORMATION : Présentiel – Intra et Inter-entreprise.

DUREE DE LA FORMATION : 7 heures de face à face pédagogique.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Permettre aux personnels d'accéder dans des locaux ou emplacements réservés aux électriciens.
Former le personnel non-électricien, travaillant à proximité des installations électriques, à une connaissance de la réglementation électrique et des risques présentés par les installations conformément à la NFC 18-510.
Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique.

COMPETENCES VISEES :

Permettre au personnel de remettre à niveau le contexte réglementaire et technique lié au risque électrique, pour continuer d'accéder en sécurité à des zones réservées aux personnes habilités pour y effectuer des tâches non électriques.
Permettre à l'employeur de délivrer une nouvelle habilitation correspondante au stagiaire formé.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Basée sur des études de cas, des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage avec manipulation de matériel. Cette formation est composée d'une partie théorique et pratique. La formation se veut le plus proche possible du terrain afin de coller aux mieux avec les besoins métiers de nos stagiaires.

MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE :

Vidéoprojecteur, PC et supports informatiques, vidéos.
Tableau électrique pédagogique IP2X. VAT, tapis et gants isolants, écran faciale et outillage adapté.

MODALITÉS D'ENCADREMENT :

Hugo LEJEUNE, formateur référent de cette spécialité est titulaire du titre professionnel de formateur professionnel d'adultes (FPA). Il possède une solide expérience de formateur dans les domaines de la prévention des risques professionnels (Électricité, Incendie, Secourisme, Autorisation de conduite, Travail en hauteur, Gestes et postures). Il est agréé par l'ICPF en qualité de consultant, formateur en prévention des risques professionnels (Certification qualité, reconnue par le CNEFOP).

MODALITES D'EVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

La formation comporte des **évaluations théoriques et** pratiques basée sur la sécurité du stagiaire. Elle est validée par des exercices pratiques sur le tableau pédagogique ou sur le matériel présent sur le site client. Ces exercices sont réalisés conformément à la norme NFC 18 510.
A l'issue si le stagiaire est validé, le formateur émet un avis favorable à la délivrance de l'habilitation par le chef d'entreprise.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRÉCIATION DU RÉSULTAT :

- Feuille d'émargement.
- Évaluations théoriques sous la forme d'un QCM.
- Évaluations pratiques sous la forme d'exercices.
- Attestation de fin de formation.
- Attestation avec avis pour réalisation d'habilitation électrique par le chef d'entreprise.
- Un questionnaire d'évaluation de la formation est rempli par le stagiaire à la fin de la formation.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

La formation répond à une obligation réglementaire de formation.
Norme de sécurité NFC 18 510

RECYCLAGE :

Un recyclage de l'habilitation électrique est à prévoir tous les 3 ans – Recommandation NFC 18 510.

RAPPELS :

Nombre de participants : de 02 à 12 apprenants.

Public visé : Personnel non-électricien ayant à accéder à des zones d'accès réservées aux électriciens ou aux personnes habilités en basse tension et/ou haute tension y compris au voisinage.

Prérequis : Pas de prérequis.

Durée : 7 heures de face à face pédagogique.

Lieux : Formation intra-entreprise / inter-entreprise.

PLANNING DE FORMATION : Nous consulter.

COÛT DE FORMATION : A partir de 150€ HT *. Devis sur demande au contact@acteprev.fr

ACCESSIBILITE : En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre intégration.

Plus d'infos sur www.acteprev.fr